

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 octobre 2021

Le vendredi quinze octobre deux mil vingt-et-un à dix-huit heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le onze octobre deux mil vingt-et-un, par voie dématérialisée, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil à la mairie, en présence du public, sous la présidence du Maire, Alain MARTY.

Présents : Alain MARTY, Marie BELOMBO, Jean-Paul DUTARD, Claire GIRY-LATERRIERE, Franck MERY, Coralie JUGE, Nicole GALLOIS, Jean-Marie PANAZOL, Serge OULHEN, Serge NAWROT, Henriette ROCHE, Frédéric DELRIEUX, Frédérique CONSTANCEAU, Pierre CABOS, Joëlle DUVERNEUIL.

Absents excusés : Annie BEYDON (pouvoir à Coralie JUGE), Sophie DAL'PAN (pouvoir à Claire GIRY-LATERRIERE), Sébastien DUREY (pouvoir à Jean-Marie PANAZOL), Michel TOMAS.

Le Maire annonce la mise en route de l'enregistreur, procède à l'appel des membres présents et indique les pouvoirs. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h52.

Puis, il propose de ne pas approuver le procès-verbal qui a été envoyé car, compte tenu de l'importance des débats, sa rédaction a été très longue et difficile, notamment sur le premier point à l'ordre du jour (CAUE) repris mot pour mot dans l'annexe qui a été adressée aux élus dans un deuxième message électronique. Il sera mis à l'approbation de l'assemblée lors de la prochaine réunion.

Sur proposition du Maire, Claire GIRY-LATERRIERE est désignée comme secrétaire de séance par l'assemblée.

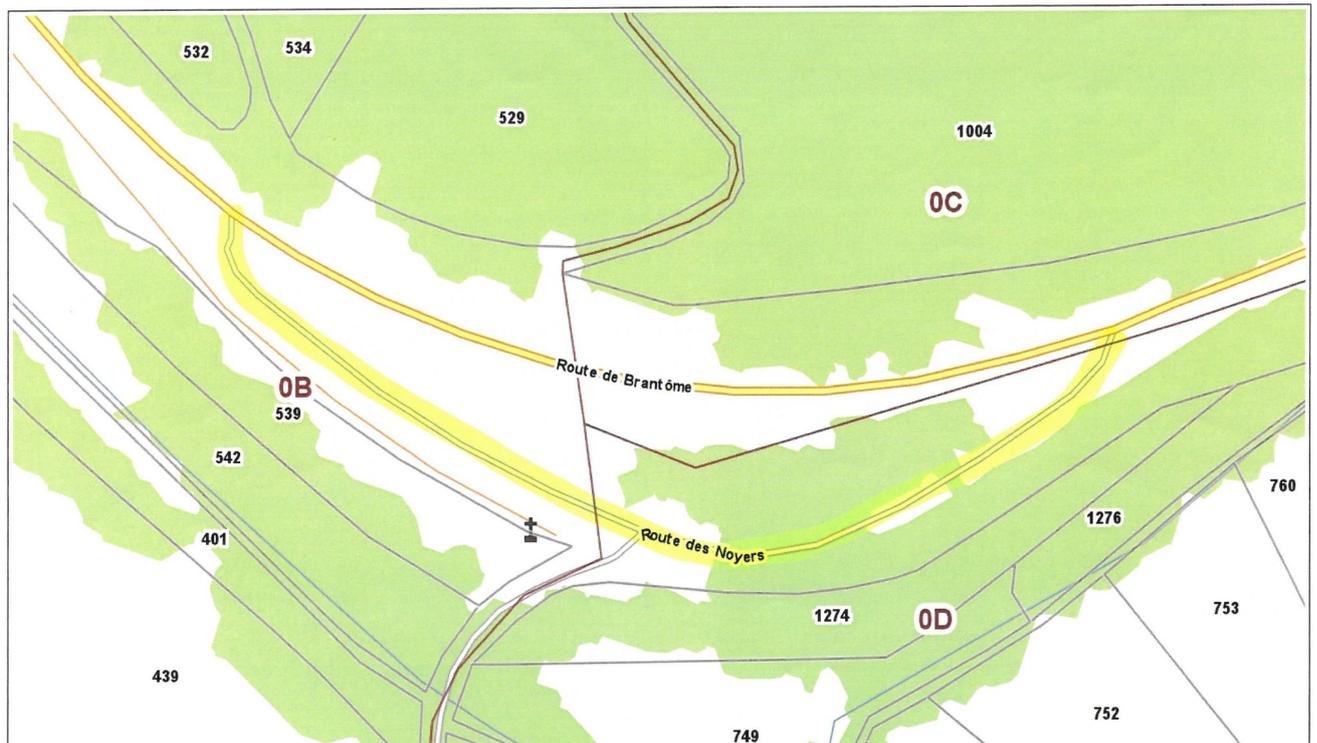
Secrétaire de séance : Claire GIRY-LATERRIERE

POINTS DELIBERANTS

**1- TRANSFERT PAR LE DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE D'UN TERRAIN
DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Le Maire explique que le Conseil départemental a fait le relevé des tracés des voies dites 'départementales' et souhaite transférer à la commune celles qui ne correspondent plus à cette définition. Il apparaît qu'il y a un 'délaissé' au carrefour du lieudit 'Petit Vessat' ; il a été remis en état par le Conseil départemental et amélioré avec un dégagement le long de la RD939 pour faciliter la rotation des véhicules qui quittent la RD pour prendre cette voie et se diriger vers le Petit Vessat-Verginas-Biras-Bussac.

Il sera peut-être nécessaire d'améliorer la signalétique de cet emplacement puisqu'actuellement il est plutôt pris pour une place de parking, ajoutant ainsi un danger à un endroit déjà à risque.



Joëlle DUVERNEUIL intervient pour signaler un autre danger : un panneau placé près de la voie de garage de la maison de sa mère et qui empêche de voir les véhicules qui arrivent du bourg quand elle veut sortir par cet accès. Jean-Paul DUTARD en prend note et le communiquera au service compétent du Conseil départemental.

Le Maire reprend le sujet du délaissé et donne les détails suivants : 2 980 m², longueur transférée 180 m, largeur moyenne de 6 m, largeur des accotements de 1 à 5 m, les fossés ont été curés, 2 bornes semi-enterrées à déchets sont en place et une 3^{ème} va être ajoutée car il y a beaucoup de passages (Biras, Bussac... voir Brantôme), le taux de remplissage est assez conséquent.

Le Conseil départemental continuera le nettoyage des talus qui touchent la départementale en plan incliné tandis que la commune continuera celui des talus du délaissé.

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter le transfert de ce délaissé dans le domaine public de la commune.

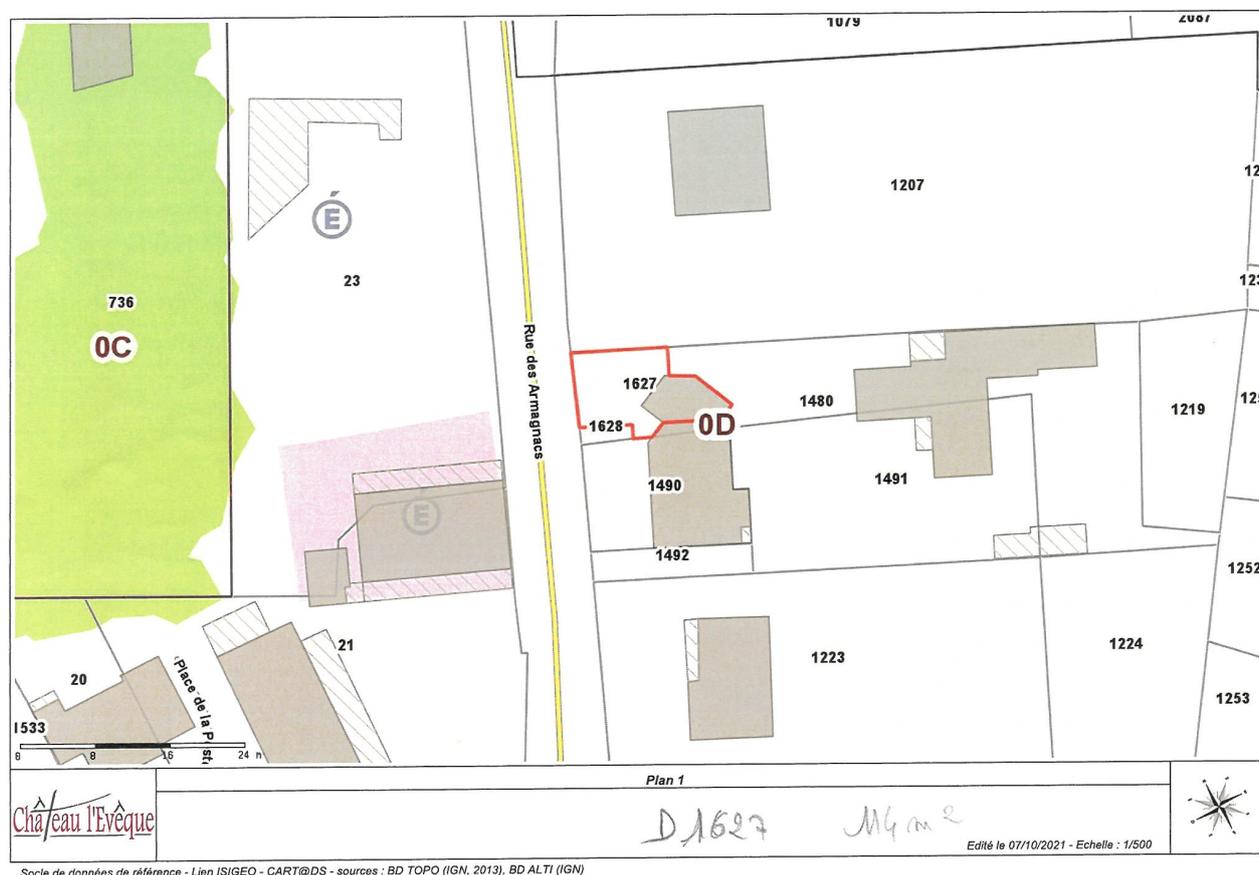
Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

2- CESSION DE BIENS PAR USUFRUIT PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE

Le Maire indique au Conseil municipal que Marie BELOMBO et lui ont reçu les membres de l'EPFNA pour parler de plusieurs biens immobiliers dont ceux qui abritaient l'ancien cabinet de kinésithérapie et de l'ancienne pharmacie.

Le Maire explique la configuration de ces locaux et annonce que ceux de l'ALSH périscolaire (garderie) deviennent trop petits au vu du nombre d'enfants présents le soir.

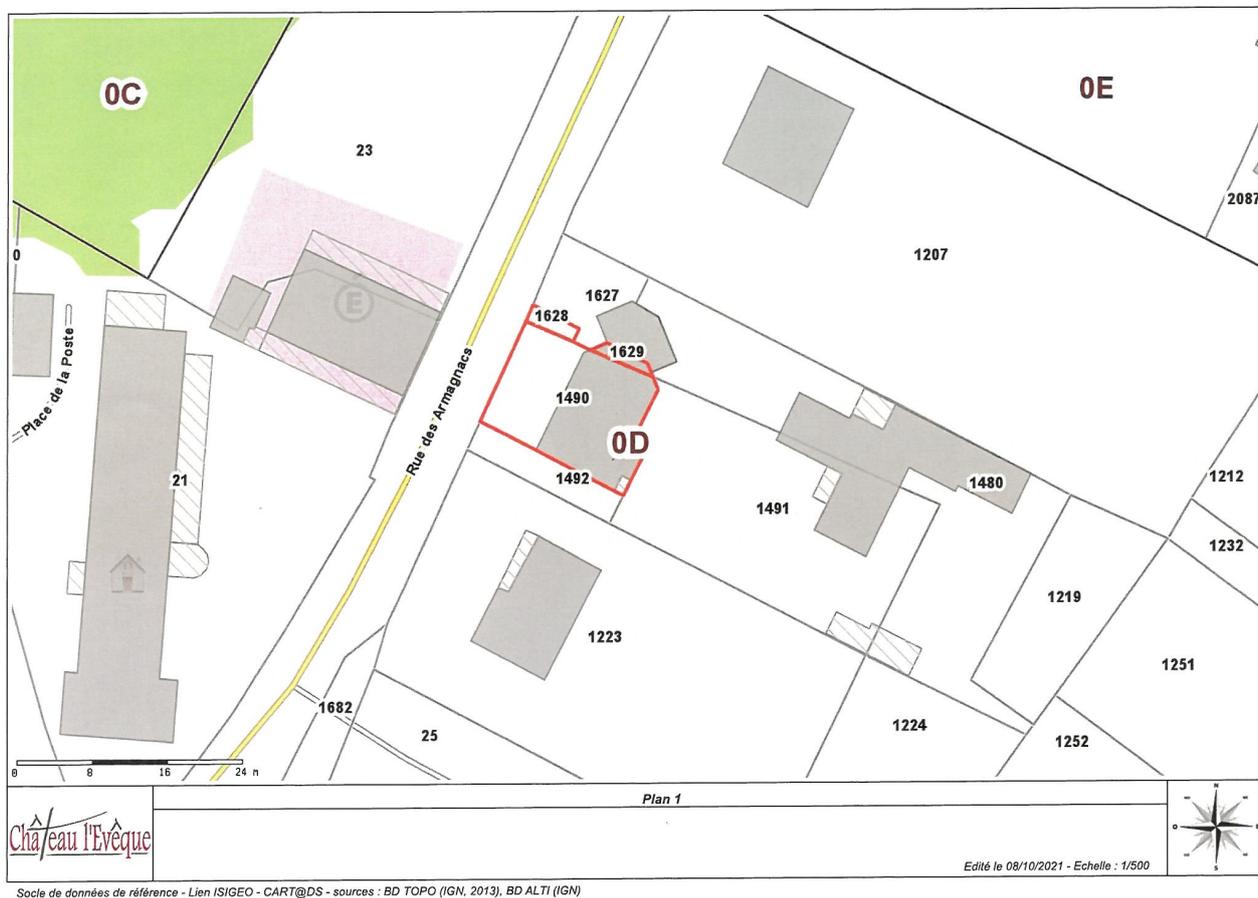
Il a donc demandé s'il était possible d'occuper ces bâtiments sans les acheter : l'EPFNA propose la cession de l'usufruit à la commune pour un montant de 10 % du prix de leur achat et pour une durée de trois ans. Ainsi, la commune pourrait les utiliser mais ne pas en modifier l'aménagement.



L'EPFNA a acheté l'immeuble à usage professionnel de cabinet de kinésithérapeute et infirmerie, cadastré parcelle D 1627 d'une superficie de 114 m², propriété de la SCI ANALPA, situé 10 rue des Armagnacs pour un montant de 35 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'acheter l'usufruit du bien pour un montant de 3 500 € TTC.

A la question de Pierre CABOS sur l'état des lieux et le fait de ne pas pouvoir toucher à l'aménagement du local, le Maire répond que les normes (électricité...) sont à jour. Il précise que l'accueil des enfants ne pourra pas se faire sans l'agrément des lieux par la PMI et l'obtention de toutes les autorisations requises pour cela. Frédérique CONSTANCEAU demande si cette surface suffira pour désengorger l'accueil périscolaire. Le Maire lui répond que l'idée est de trouver de l'espace pour les petits, pour le matériel.... Jean-Marie PANAZOL demande à quoi correspondent les 35 000 € d'achat. Le Maire répond que là il s'agit uniquement de l'ancien cabinet de kinésithérapie et d'infirmier, pas de la pharmacie.



Le Maire annonce ensuite les informations pour les anciens locaux de la pharmacie, à savoir : prix d'achat des parcelles D 1490, 1628, et 1629 pour une superficie de 223 m², propriété de la SCI PASADAPHARM situées 8 rue des Armagnacs au prix de 115 000 € donc prix de vente de l'usufruit à la commune : 10% du prix d'achat soit 11 500 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'acquérir l'usufruit du bien pour un montant de 11 500 € TTC.

Au bout de ces trois ans, si la commune décide l'acquisition des biens, elle devra rembourser l'EPFNA : montant indicatif = prix achat du bien – prix de l'usufruit + impôts réglés par l'EPFNA.

Coralie JUGE demande s'il est possible de visiter les lieux avant de décider l'achat de l'usufruit. Le Maire lui répond que prendre la décision d'acheter n'engage pas la réalisation de la transaction et, qu'effectivement, une visite s'impose avant.

Jean-Paul DUTARD ajoute que le besoin est là pour l'accueil périscolaire et qu'il avait toujours été prévu de racheter ces locaux pour la commune du fait de leur situation stratégique par rapport à l'école et le bourg ; il ajoute qu'avec le paiement de l'usufruit, le prix à payer en fin d'opération sera diminué d'autant. Marie BELOMBO explique que les enfants auront un accès direct aux cours et espace vert du groupe scolaire.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

3- BUDGET COMMUNAL 2021 : DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Le Maire donne la parole à Marie BELOMBO.

1. Elle fait l'historique sur les finances du festival ChâtO'Rock. Elle rappelle que la municipalité n'a eu les résultats que récemment (6 septembre) lors d'une rencontre avec les responsables de l'association porteuse de la manifestation Castel Animations, l'expert-comptable de ladite association, le Maire et elle-même. Elle annonce que les comptes ne sont pas encore arrêtés puisqu'il reste des factures à régler mais qu'un prévisionnel est connu : si les 3 000 spectateurs attendus s'étaient présentés chaque soir, le seuil de rentabilité aurait été atteint = dépenses comblées par recettes. Malheureusement, à peu près 1 500 entrées payantes seulement ont été enregistrées amenant environ 33 000 € sur les 220 000 € du budget ; Il y a un déficit de 80 000 €. L'expert-comptable contrôle tout et la TVA va pouvoir être récupérée mais le montant n'est pas connu ce soir. Elle explique qu'il y a plusieurs taux de TVA appliqués, de 5.5 % à 20% et qu'il devrait y avoir à peu près 17 à 18 000 € de TVA remboursée par l'Etat.

Le Maire reprend la parole pour annoncer une aide de 10 000 € par le Conseil départemental et entre 10 000 € et 20 000 € par le Grand Périgueux.

Marie BELOMBO continue en indiquant qu'ensuite, l'association a fait part de grosses difficultés pour le paiement de certaines factures mais aussi des agios par le Crédit agricole du fait du déficit. Elle rappelle l'approbation du festival par le Conseil municipal et de la convention de partenariat qui mentionne le soutien financier de la commune en cas de déficit. Elle insiste donc sur le devoir de la commune de respecter son engagement vis-à-vis de l'association et explique qu'une somme de 30 000 € pourrait être versée pour calmer la banque. Pour complément, l'association contracterait un emprunt sur cinq ans auprès du Crédit agricole. Bien sûr, cette association fera des manifestations pour trouver des fonds. La commission des finances s'est réunie cette semaine pour étudier la situation : en fonctionnement, il est préférable de ne pas toucher aux comptes car des besoins peuvent encore se présenter ; par contre, en investissement, des projets ne seront pas réalisés avant la fin de l'année et notamment le poste 'acquisition de terrains' sur lequel une certaine somme s'est accumulée au fur et à mesure des années au cas où... (108 209.17 €) dont une somme prévue pour l'achat du terrain pour l'agrandissement du cimetière, or, ce terrain a été vendu pour l'euro symbolique.

2. Un autre compte pose problème, celui du personnel : des remplacements, du complément d'heures (covid et désinfection obligent) ; en fait, des agents à temps non complet ont dû être augmentés dans leur temps hebdomadaire et des embauches ponctuelles ont été nécessaires.

Le virement de l'investissement au fonctionnement est autorisé par la loi et le trésorier a validé les opérations.

Joëlle DUVERNEUIL demande si le vote porte sur chaque opération ou si c'est un vote global. Marie BELOMBO lui répond qu'il s'agit d'un vote global puisqu'un seul compte est touché.

Serge OULHEN demande qui sera garant de l'association pour l'emprunt contracté pour combler la somme manquante une fois les aides versées. Marie BELOMBO dit que ce n'est pas une question à poser ce soir et que ce sera à l'association et à la banque de voir ce problème. Ce soir il s'agit d'aider à payer des factures, étant précisé que les créanciers ne sont que des entreprises ou artisans locaux.

Serge OULHEN demande si tous les techniciens, artistes, tous les intervenants scéniques, etc, ont fait un geste commercial au vu du résultat du festival. Le Maire lui répond que oui et que cela apparaît dans les comptes provisoires que l'association a présentés.

Joëlle DUVERNEUIL dit que toutes les données financières devraient être connues avant de mettre cette décision au vote et affirme son désaccord d'avec Marie BELOMBO sur le vote du festival par le Conseil municipal.

Elle confirme l'accord donné pour la recherche de fonds par le Maire et ensuite l'approbation de la convention de partenariat mais déplore la remise de ce document cinq minutes avant l'ouverture de la séance du Conseil municipal seulement.

Claire GIRY-LATERRIERE intervient pour confirmer les décisions du Conseil municipal mises en doute :

- sujet du festival abordé le 25 septembre 2020 point 9 où il est dit que la commune va se lancer et qu'il sera nécessaire de trouver des financements, avec une précision sur le montant (70 000 €).

- autre point informatif le 20 novembre 2020 où des choses ont été précisées sur le festival et notamment financièrement.

- la subvention a été votée le 12 mars 2021 à l'unanimité après un débat et des questions posées donc s'il y avait des questions, elles pouvaient être posées à ce moment-là.

Joëlle DUVERNEUIL : je les ai posées.

- le budget a été voté à l'unanimité le 12 avril 2021 avec un gros point informatif sur le festival et un point financier complet.

Joëlle DUVERNEUIL : oui mais on n'a jamais voté, le Conseil municipal n'a jamais pris de délibération comme quoi il participerait à ce festival. On a simplement voté la possibilité d'aller chercher des fonds.

Claire GIRY-LATERRIERE : vous avez voté une subvention de 20 000 € et que la commune s'engageait pour le festival avec l'association.

Joëlle DUVERNEUIL : pas qu'on s'engageait mais qu'on donnait 20 000 € à l'association.

Claire GIRY-LATERRIERE : voter la convention qui était une convention de partenariat veut bien dire qu'on s'engage pour le festival.

Le Maire : tu t'étais abstenue je crois sur ce point.

Les deux élues s'entretiennent longuement sur le sujet.

Claire GIRY-LATERRIERE ajoute qu'il y a eu, le 16 juin 2021, un point informatif détaillé (point 8) sur les mécénats, les aides perçues, et le montant total du budget (265 00 € descendus à 220 000 €). Tout a été indiqué en Conseil municipal, les questions ont pu être posées et des documents ont été transmis. Le budget faisait d'ailleurs partie de la demande de mécénat et n'était pas caché.

Marie BELOMBO reprend l'explication des opérations soumises au vote de l'assemblée :

section d'investissement :

- dépense opération 0013 - article 2118 : acquisition de terrains : - 50 000 €

- recette chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement : - 50 000 €

(en fonctionnement une recette génère une dette au crédit d'où le négatif)

section de fonctionnement : dépenses

- chapitre 023 : virement de la section d'investissement : - 50 000 €

- article 6574 : subvention aux associations : Castel Animations : + 30 000 €

- article 6413 : personnel non titulaire : + 20 000 €

Mise au vote : 0 contre, 1 abstention, adoption à la majorité.

Le Maire indique que du fait des aides apportées cette année, ChâtO'Rock ne pourra pas en demander ni au Conseil départemental, ni au Grand Périgueux ni à la municipalité l'an prochain.

4- CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX ET DE REPARTITION DE CHARGES POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PERISCOLAIRE ENTRE LA COMMUNE ET LE GRAND PERIGUEUX

Le Maire rappelle que le Grand Périgueux avait interrogé les communes sur leur volonté de conserver la gestion de leur ALSH extrascolaire et que Château l'Evêque avait répondu non.

Donc, maintenant, toutes les conventions d'occupation de locaux sont revues. Il rappelle les grandes lignes de cette convention conclue pour la durée du mandat :

- entière responsabilité du Gd Px durant l'utilisation des locaux,
- mise à disposition des locaux gratuite. En contrepartie, le Grand Périgueux rembourse les charges de fonctionnement : le ménage (tarif unique horaire), les fluides, le coût d'entretien courant, maintenance, etc..., les consommables.

Le centre fonctionne très bien et le nombre d'enfants augmente (45 à 50 par jour) et des locaux supplémentaires ont dû être mis à la disposition du Gd Px. Il énumère tous les lieux concernés :

dans la maison communale :

- espace Castel d'Jeuns (étage)
- salle Sacerdote en rez de chaussée
- cuisine
- sanitaires
- espace extérieur

à l'espace Joël Jeannot :

- salle de restauration
- sanitaires
- espace extérieur : structures extérieures

à l'école maternelle :

- salle de motricité
- sanitaires
- dortoirs
- espace extérieur : cours avec local de rangement

Il est demandé au Conseil municipal de valider la convention et d'autoriser le Maire à la signer.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

5- DONS A LA COMMUNE

Le Maire informe l'assemblée d'un don de :

- 100 € par les supporteurs du BBD, les Requins, pour remercier la municipalité pour le prêt de matériel à l'occasion de leur vide-greniers annuel,
- 80 € par les forains présents lors de la Fête des Grenouilles pour remercier la municipalité de les avoir autorisés à rester un peu avant et après le weekend de cette fête.

Le Conseil municipal doit autoriser l'encaissement de ces chèques.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

POINTS INFORMATIFS

6- CHEMIN DE COULAREDE

Le Maire donne la parole à Jean-Paul DUTARD qui explique que le chemin de Coularède est en très mauvais état. Un devis par Eurovia a été établi pour sa réfection pour un montant d'environ 8 000 €.

CHEMIN DE COULAREDE



En y travaillant, une nouvelle approche a permis de prévoir une autre procédure pour que le montant baisse. L'assemblée sera informée en temps voulu mais ces travaux sont nécessaires car il y a des riverains usagers de ce chemin.

Pour information, il rappelle que la voirie c'est :

- 80 000 € en investissement
- 60 tonnes d'enrobé à 110 € la tonne (enrobé qui sert à boucher les trous) en fonctionnement

Marie BELOMBO ajoute qu'avec la covid, la prévision budgétaire de 80 000 € sur le poste voirie n'a pas été consommée dans sa totalité et qu'il reste 30 000 € en plus pour cette année.

Jean-Paul DUTARD rappelle la décision de poser des bordures le long des voies pour sécuriser les côtés mais à certains endroits, les chauffeurs de poids lourds ne font pas d'efforts et écrasent ces bordures dès le lendemain de leur pose. C'est arrivé, le responsable a été retrouvé et devra réparer...

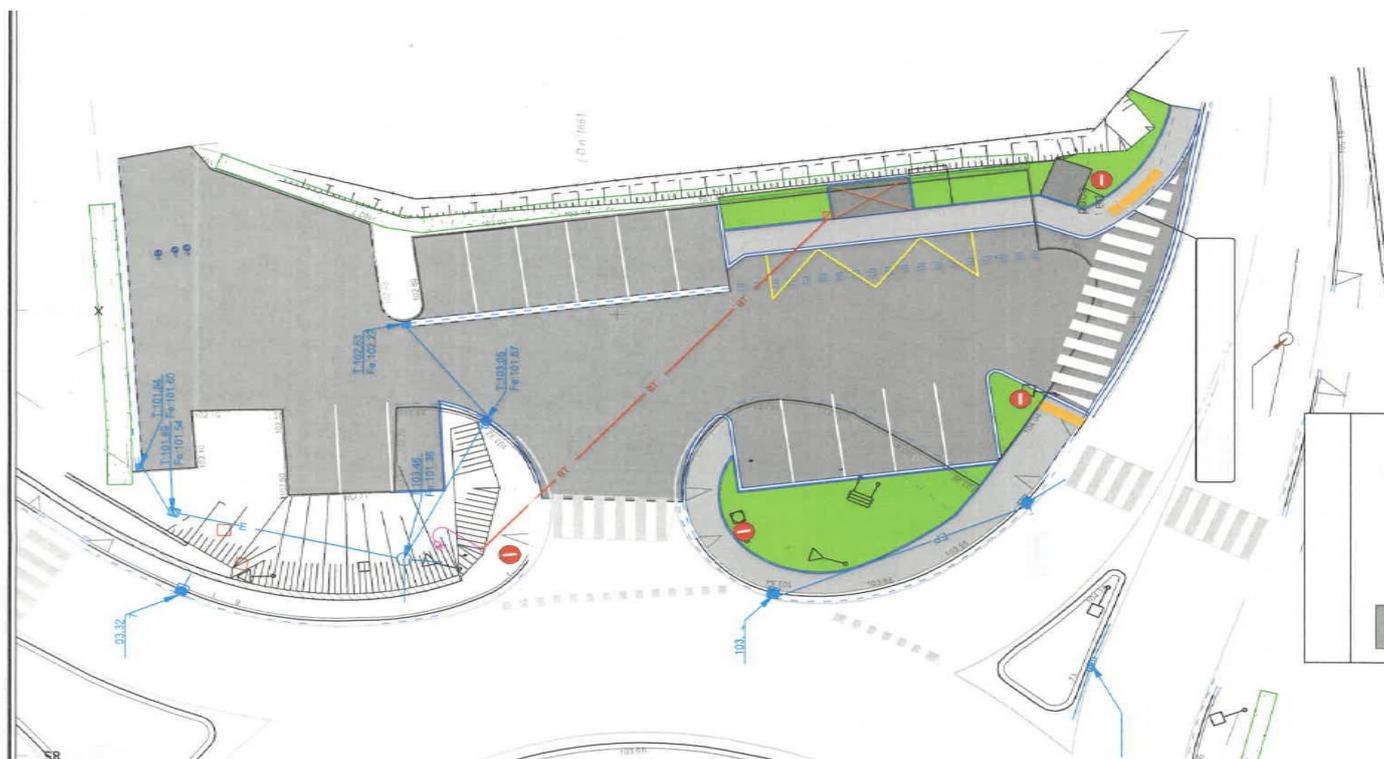
Ces bordures donnent un effet de rétrécissement de la voie mais ce n'est pas la réalité par contre, cela fait ralentir les conducteurs et préserve les aménagements.

S'ensuit un long, très long débat sur :

- les écluses à placer sur des voies stratégiques pour limiter leur fréquentation,
- les itinéraires alternatifs comme la route du Godet et la route du Royer ; ces voies sont de plus en plus fréquentées pour éviter les grands axes encombrés. Le dernier relevé de fréquentation, fait en période de sortie du confinement pour covid (juin 2020), annonçait 2 200 véhicules/jour sur la route du Royer et 1 300 véhicules/jour sur la route du Godet,
- les chicanes pour obliger au ralentissement,
- l'interdiction d'une voie sauf aux riverains,
- le radar pédagogique...

7- CONSTRUCTION D'UN QUAI BUS

Jean-Paul DUTARD, qui assiste aux réunions de chantier de la construction du quai pour le bus Angoulême-Périgueux, explique la conception de ce quai. Il indique que le bus concerné fait 3 rotations par jour et qu'il ne passera plus par le bourg. Le plan présenté est mis là à titre indicatif car le projet a subi plusieurs modifications que Jean-Paul DUTARD énumère et explique.



Il explique aussi le déplacement des mobiliers urbains, notamment le totem.

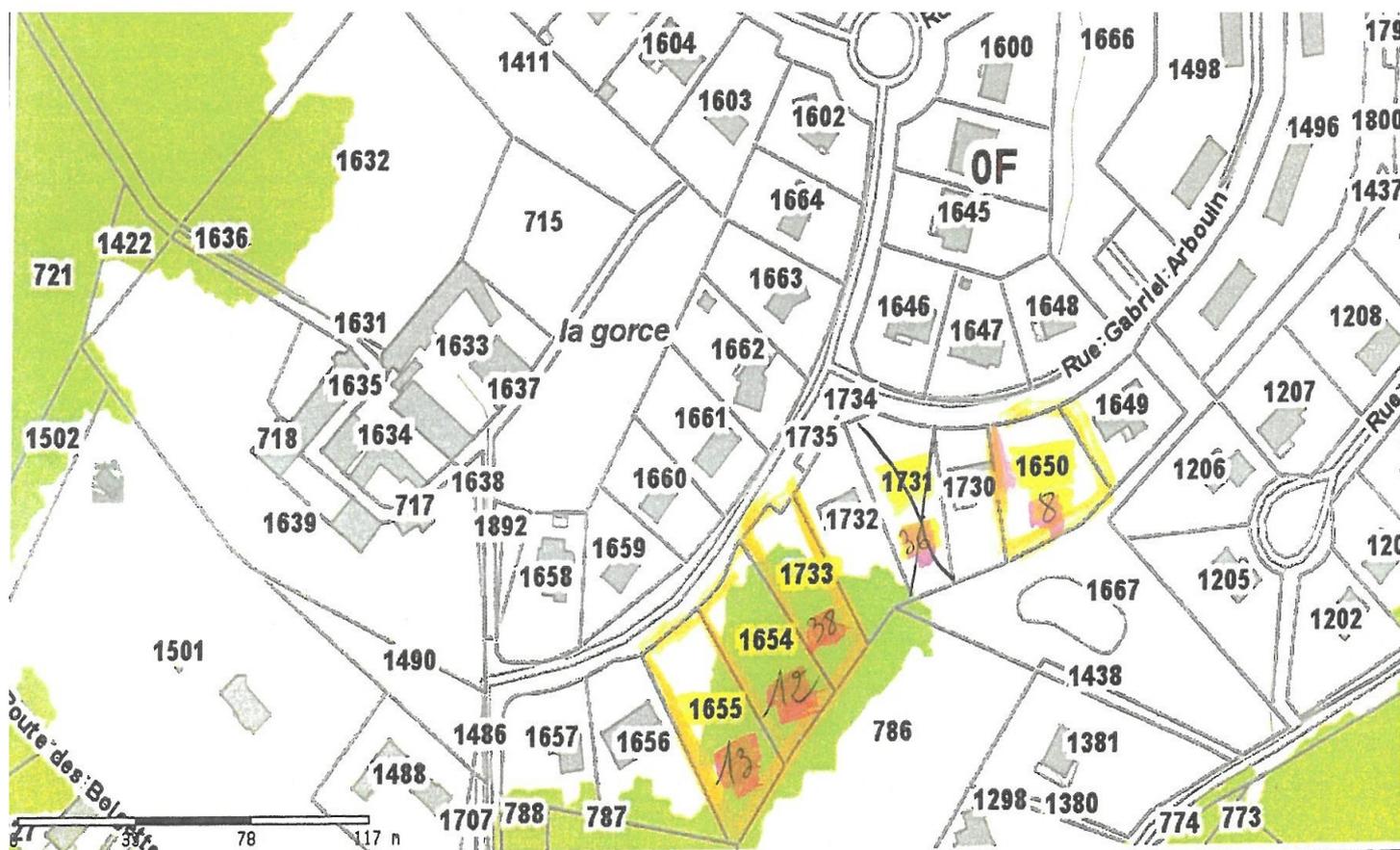
Joëlle DUVERNEUIL regrette que le totem soit bleu alors qu'il avait été annoncé qu'il serait marron du fait de la présence d'un monument historique proche.

8- TERRAINS LOTISSEMENT DOMAINE DE LA GORCE

Le Maire annonce qu'un agent immobilier a été contacté pour prendre en charge la vente des derniers lots disponibles au Domaine de la Gorce, étant précisé que les contrats d'exclusivité qui avaient été signés auparavant ne sont plus d'actualité bien sûr.

Il ajoute qu'il a eu deux demandes d'achat (lots 8 et 13) et qu'il reste donc deux lots à la vente (12 et 38).

Il indique également que depuis le 1^{er} janvier 2020, le vendeur d'un terrain constructible est dans l'obligation de faire l'étude de sol en fonction de la présence ou non d'argile.



9- SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ENERGIE DE LA DORDOGNE 24 (SDE24) : ECLAIRAGE PUBLIC NOUVELLE DONNE

Serge OULHEN, délégué municipal auprès du SDE 24 informe l'assemblée sur les résultats d'une réunion à laquelle il a participé sur l'éclairage public 'nouvelle donne'. Il s'agit de remplacer les lampes existantes vétustes par des leds pour une économie d'énergie et de finances.

A l'aide du tableau suivant, il énumère l'inventaire lumineux de la commune et en commente les données chiffrées.

CHÂTEAU L'EVÊQUE

Fonctionnement actuel - Etat des lieux - bilan de consommation sur les foyers

Données de base du parc d'éclairage public TOTAL		
Nombre total de foyers sur la commune	446	Foyers
Puissance Totale Installée	53056	W
Puissance moyenne installée par point lumineux	119	W
Mode de fonctionnement Permanent		
Nombre de foyers fonctionnant en mode permanent	143	Foyers
Durée de fonctionnement annuel	4100	h/an
Puissance installée	14439	W
Consommation annuelle en KW	59200	KW
Pourcentage du parc en Permanent	32	%
Consommation estimé en € (0,15€/Kw/h)	8 880 €	Euros
Mode de fonctionnement Temporaire		
Nombre de foyers fonctionnant en temporaire	303	Foyers
Extinction 22h00 Rallumage 6h30		
	1030	h/an
Nombre de foyers concernés	4	Foyer
Puissance installée	606	W
Consommation annuelle en KW	624	Kwh/an
Extinction 22h30 Rallumage 6h00		
	1490	h/an
Nombre de foyers concernés	296	foyer
Puissance installée	37977	W
Consommation annuelle en KW	56586	Kwh/an
Extinction 23h00		
	1120	h/an
Nombre de foyers concernés	3	foyer
Puissance installée	54	W
Consommation annuelle en KW	60	Kwh/an
Pourcentage du parc en temporaire	68	%
Consommation totale des temporaires	57270	Kwh/an
Consommation estimée en €	8 591 €	Euros
Bilan fonctionnement actuel		
Consommation annuelle en KW	116470	Kw
Consommation annuelle des foyers lumineux (Estimation)	17 471 €	Euros

Fonctionnement des vetustes

Données de base du parc d'éclairage VETUSTE		
Nombre total de foyer VETUSTE sur l'ensemble des communes	132	Foyers
Puissance Installée	16612	W
Puissance moyenne installée	126	W
Mode de fonctionnement Permanent VETUSTE		
Nombre de foyers fonctionnant en permanence	21	Foyers
Durée de fonctionnement annuel	4100	h/an
Puissance installée	2812	W
Consommation annuelle en KW	11 529	Kwh/an
Pourcentage du parc en Permanent	16	%
Consommation estimé en € (0,15€/Kw/h)	1 729 €	€uros
Mode de fonctionnement Temporaire VETUSTE		
Nombre de foyers fonctionnant en temporaire	42	Foyers
Extinction 22h30 Rallumage 6h00	1350	h/an
Nombre de foyers concernés	111	foyer
Puissance installée	13800	W
Consommation annuelle en KW	18630	Kwh/an
Extinction 0h30 Rallumage 5h00	2440	h/an
Nombre de foyers concernés	0	foyer
Puissance installée	0	W
Consommation annuelle en KW	0	Kwh/an
Pourcentage du parc en temporaire	32	%
Consommation annuelle en KW	18630	Kwh/an
Consommation estimée en €	2795	€uros
Bilan fonctionnement actuel des VETUSTES		
Consommation annuelle en KW	30159	Kw
Consommation annuelle des foyers lumineux (Estimation)	4 524 €	€uros

CHÂTEAU L'EVÊQUE DEMAIN

Le Vétuste en LED

Transformation du parc vétuste en LED

Nombre total de foyer en rénovation LED	132	Foyers
Puissance Totale Installée	6600	W
Puissance moyenne installée par point lumineux	50	W

Mode de fonctionnement Permanent		
Nombre de foyers fonctionnant en mode permanent	132	Foyers
Durée de fonctionnement annuel		
1890 heures à 100%	12474	kw/an
2190 heures à 50%	7227	Kw/an
Consommation annuelle en KW	19701	KW
Pourcentage du parc en Permanent	100	%
Consommation estimé en € (0,15€/Kw/h)	2 955 €	Euros

VETUSTE aujourd'hui	LED Demain	% d'économie
30159	19701	-35%

ECONOMIE POTENTIELLE

Avec "CONTRAT DE MODERNISATION"	10458	Kw/H
Estimation en Euros	1 569 €	€

Ajustement des "Code TEMPS sur le reste du parc"

Nombre de points lumineux concernés	122	Point Lum
Consommation moyenne des points permanents	101	w
Consommation annuelle ACTUELLE en KW (4100h/an)	50506	Kw/h
Nouveau "CODE TEMPS" Ext22h30 Real 6h00 (1350h/an)	16630	Kw/h
% de consommation en MOINS avec ajustement	-67%	%
Nombre de KW économisé	33876	Kw/h
Estimation en Euros	5 081 €	€

ECONOMIE TOTAL avec optimisation du parc	44334	Kw/h
Nombre de Kg de CO2	2855	Kg
Estimation en Euros	6 650 €	€

Il en ressort une économie de 6 650 € rien qu'avec le remplacement des luminaires vétustes. Frédéric DELRIEUX demande le coût du remplacement du vétuste. Le Maire répond qu'il resterait à la charge de la commune 135 000 € sur les 200 000 € environ ; il ajoute que le SDE 24 met 60 millions d'€ sur 10 ans dans ce programme 'nouvelle donne' soit 6 millions par an pour tout le département. C'est à la commune de s'inscrire dans cette démarche et faire remplacer le vétuste. Il précise que la route de Preyssac, la route de Périgueux, la rue Rachilde, pourrait avoir la ligne enfouie et de nouveaux candélabres pourraient être mis. Serge OULHEN dit que la commune est sur-éclairée comme beaucoup d'autres et que l'opération permettrait également de baisser cet éclairage uniquement sur la zone nécessaire et non sur le ciel en même temps. Le Maire souhaite créer un groupe de travail sur tout cela et tout ce qui est à extinction ; certes, il y a un investissement à prévoir mais sur le temps, cela amènerait des économies avec un amortissement sur 15-20 ans alors que les leds ont une durée de vie de 40 ans. En fait, beaucoup d'endroits sont trop éclairés et trop longtemps, tout cela doit être revu et surtout par les codes temps. Franck MERY précise que les matériels en place peuvent accueillir n'importe quelle marque d'ampoules, ce qui a son importance pour un choix plus important parmi toutes les offres. Le Maire conclue par le fait qu'il n'y a plus le choix, il faut agir maintenant et qu'il y a de quoi faire sur la commune ; c'est surtout sur les codes temps que les économies peuvent se faire. Serge OULHEN indique aussi que les lampes sodium ne sont plus fabriquées et qu'il faudra de toutes façons les changer à un moment donné. Le Maire redit la priorité du remplacement des vétustes sur les routes annoncées plus haut et les codes temps à revoir, surtout au Domaine de la Gorce. Pierre CABOS et Joëlle DUVERNEUIL se portent volontaires pour travailler avec Serge OULHEN.

10- CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE (CDAS) : REPRESENTANT DU PERSONNEL

Le Maire rappelle que Céline BOUTET avait été nommée déléguée des salariés de la commune pour le CNAS et CDAS. Etant indisponible pour un arrêt maladie qui dure et Virginie BELLOTO s'étant portée volontaire, le Maire l'a nommée dans cette mission.

11- ENQUETE PUBLIQUE CIMETIERE : RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le Maire informe l'assemblée de la réception du rapport du Commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique préalable au projet d'agrandissement du cimetière. Aucune observation n'a été portée au registre d'enquête et aucune association n'a été constituée contre le projet au cours du délai imparti au recours des tiers qui s'est terminé le 4 octobre 2021. Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable mais avec quelques remarques que le Maire énumère, notamment sur l'accès par la RD 939. Il faut donc maintenant demander l'accord du Préfet.

Par contre, il sera nécessaire d'actualiser le règlement du cimetière.

12- RAPPORT MOUSTIQUE TIGRE : DESIGNATION D'UN REFERENT

Le Maire indique que des pondoirs pour moustiques tigre ont été posés par l'ARS en quelques endroits de la commune. Une sensibilisation au problème doit être effectuée et la commune doit avoir un référent pour que le suivi des analyses et leurs résultats soient communiqués.

Claire GIRY-LATERRIERE se porte volontaire et précise qu'elle connaît le problème pour l'avoir subi à Toulouse où ces insectes sont très très présents...

13- CONGRES DES MAIRES DE France

Le Maire informe l'assemblée de la teneur des entretiens avec le Préfet au Congrès des Maires de la Dordogne qui s'est passé ce jour. Il dit avoir été surpris d'apprendre que 21 % de la population est en situation de précarité, largement au-dessus de la moyenne nationale. Ensuite, il rapporte le nombre de non vaccinés chez les plus de 80 ans et le débat s'oriente sur le refus de ces personnes pour en déduire qu'il faut les laisser tranquilles à force. Le docteur donne des infos sur la situation sanitaire du département qui est... saine ; il indique aussi qu'il est question que l'ARS contrôle les cabinets médicaux pour connaître ceux qui y ont été vaccinés. Où est le secret médical ? la municipalité, le docteur, le pharmacien et les infirmières ont fait tout ce qu'il fallait pour que ceux qui le souhaitaient soient vaccinés...

En ce qui concerne le Congrès des Maires de France qui se déroulera à Paris en novembre, le Maire et Jean-Paul DUTARD s'y rendront ; il précise que seuls les frais d'inscription sont payés par la commune. Ils prennent en charge tous les autres : l'hébergement, le transport, la restauration...

14- QUESTIONS DIVERSES

a) Le Maire rappelle le travail fait pour la DFCI (défense des forêts contre l'incendie) et la réunion qui s'est déroulée à Agonac ; un document de travail a été remis aux membres de l'assemblée pour suivre le programme établi pour cette action et les lieux concernés. Par sa situation géographique, Château l'Evêque est le lien entre Agonac- Chancelade-La Chapelle Gonaguet. Une précision : il faudra prendre du terrain chez les particuliers pour faire une emprise de 6 m dont 4 m de roulement pour les pistes. C'est un gros chantier.

b) Le Maire indique que :

- beaucoup de parents ont écrit pour remercier la municipalité pour l'opération tickets de manège lors de la Fête des Grenouilles.

- M. VITRAC aussi a écrit pour remercier la municipalité de l'autorisation de stationner son camping-car.

- les membres de l'association pour le bénévolat remercient aussi la municipalité pour l'accueil chaleureux et particulier qui leur a été fait lors de la remise des récompenses aux bénévoles de la commune, samedi dernier.

c) Franck MERY raconte qu'il y a eu la restauration du lavoir de Preyssac et il y a eu un accident où la barrière a été arrachée. Pour le dédommagement, la commune a reçu presque 1 500 € des assurances ce qui n'aurait pas permis de faire une belle réparation. Il en a parlé à des professionnels de la ferronnerie, sachant qu'ils cherchent régulièrement des supports à travailler pour exercer les étudiants. Accord a été conclu, l'argent a servi à acheter les matériaux et la totalité de la barrière va être réparée en fer forgé par les jeunes apprentis ferronniers du centre de formation des adultes (CFA) au lieu d'une petite longueur avec des tubes disgracieux. Il explique les travaux sur une maquette qu'il a apportée. Il propose un ouvrage finement travaillé et d'une belle esthétique que tout le monde apprécie.

Serge OULHEN demande si la presse écrite peut être invitée pour faire un article.

Le Maire en profite pour rappeler que des inaugurations ont été empêchées par la covid et sont à programmer tout comme la plantation des pins des élus.

Personne n'ayant plus de question, le Maire déclare la séance levée à 21h10.